

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS440

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 6 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La distribution gratuite d'action est un processus avantageux à la fois pour les salariés, qui peuvent participer à la prise de décisions stratégiques au sein de leur entreprise et pour les entreprises. Le régime d'attribution des actions gratuites est soumis à une fiscalité au taux de 20% depuis la LFSS 2019.

Le présent amendement vise donc à conserver le régime actuel et supprime cet article.